Image not found or type unknown

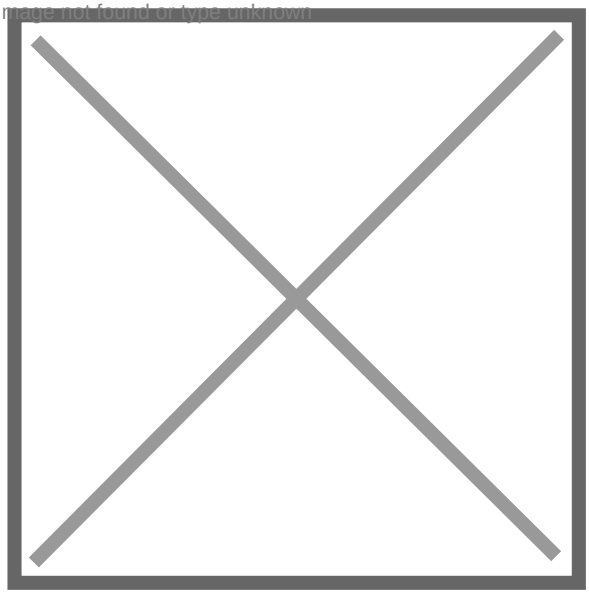

Litige avec administrateur de biens

Par **pbreuil**, le **16/09/2011** à **00:01**

Bonjour, mon père qui avait confié la gestion de plusieurs logement à un administrateur de biens est décédé il y a 10 mois. Nous (les héritiers) ne sommes pas satisfaits de cet administrateur et souhaitons en changer. Or celui-ci refuse depuis le décès de nous verser les loyers sous prétexte que nous devons lui signer un mandat, avec bien sur un engagement d'un an.
Est-il dans la légalité? Si non, que pouvons-nous faire?
Merci.

Par **alterego**, le **16/09/2011** à **11:04**

Bonjour

Vous êtes plusieurs héritiers, la succession comporte des biens immobiliers, l'intervention d'un notaire est obligatoire.

C'est donc à lui qu'il appartient de contacter l'administrateur de biens et de lui demander le versement des loyers.

Quant au litige, vous devez préalablement vous reporter aux clauses stipulées dans le mandat **particulièrement celle concernant le décès du mandant**.

Je serais étonné que vous soyez dans l'obligation de signer un nouveau mandat d'une année, quoique tout soit possible.

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés